

# 70 - VOTE PAR CORRESPONDANCE

L'approbation des propositions de changements aux règlements de régie est faite exclusivement par un vote par correspondance des membres votants.

---

Révision #1

Créé 2 mars 2023 16:24:34 par Igoulart

Mis à jour 2 mars 2023 16:24:51 par Igoulart